

# Nos assurances et prestations en détail

Notre engagement pour votre couverture d'assurance.



# Assurance de base

L'assurance de base est obligatoire pour toutes les habitantes et tous les habitants de Suisse. Elle garantit les soins médicaux de base en cas de maladie, d'accident et de maternité. Les prestations sont prescrites par la loi et sont donc identiques pour chaque assurance-maladie.

<b>Traitements ambulatoires</b>	<p><b>Couverture complète dans toute la Suisse</b> A condition que le traitement soit prescrit par un un ou une médecin et répertorié dans le catalogue des prestations de l'assurance de base</p> <p><b>Traitements ambulatoires</b> Par des médecins autorisés, chiropraticiens et du personnel médical auxiliaire au tarif maximal en vigueur</p>
<b>Médecine complémentaire</b>	<p><b>Traitements effectués par les médecins FMH avec formation continue reconnue selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)</b> Acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie médicale classique et phytothérapie</p>
<b>Prévention</b>	<p><b>Dans toute la Suisse, sur ordonnance médicale, selon convention tarifaire</b> Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. vaccins)</p>
<b>Médicaments</b>	<p><b>Médicaments de la liste des spécialités</b> Nous vous remboursons le coût des médicaments à la charge des caisses-maladie prescrits par un médecin figurant sur la liste des spécialités</p>
<b>Verres de lunettes et lentilles de contact</b>	<p><b>Max. CHF 180.-/an</b> jusqu'à 18 ans révolus</p>
<b>Traitements dentaires</b>	<p><b>Dans toute la Suisse, par des spécialistes reconnus, selon convention tarifaire</b> Prestations pour dommages dentaires dus à un accident (à condition qu'il y ait inclusion du risque accident), en cas d'affection grave du système de la mastication ou de maladie grave</p>
<b>Moyens auxiliaires</b>	<p>Moyens auxiliaires médicalement nécessaires et prescrits par un ou une médecin selon l'ordonnance sur les moyens et appareils</p>
<b>Transports</b>	<p><b>Prise en charge des frais de transport et de sauvetage</b> – 50 % jusqu'à CHF 500.-/an pour les transports – 50 % jusqu'à CHF 5000.-/an pour les opérations de sauvetage</p>
<b>Etranger</b>	<p><b>Traitements d'urgence (ambulatoires et stationnaires) en cas de séjour temporaire à l'étranger</b> – Pays de l'UE/AELE : prestations selon le tarif social du pays de séjour – Autres pays : jusqu'à deux fois le montant selon le tarif suisse (canton de domicile)</p>
<b>Grossesse</b>	<p>– 8 examens de contrôle (7 avant, 1 après l'accouchement) – 2 échographies – 3 consultations d'allaitement – CHF 150.-/an pour les cours de préparation à l'accouchement ou un entretien-conseil avec une sage-femme – Couverture complète des coûts de l'accouchement à domicile ou dans la division commune des hôpitaux répertoriés du canton de domicile</p>
<b>Hôpital</b>	<p><b>Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse</b> Traitements stationnaires : au choix dans toute la Suisse dans la division commune des hôpitaux répertoriés, au maximum au tarif du canton de domicile</p>
<b>Cure balnéaire</b>	<p>Vous recevez <b>CHF 10.-/jour</b> pendant maximum 21 jours/année civile pour une cure balnéaire dans des établissements balnéaires reconnus en Suisse, si elle est médicalement indiquée et prescrite par un médecin</p>
<b>EMS</b>	<p><b>Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus</b> Prise en charge des coûts selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS</p>

	<b>Franchise à option*</b>	<b>Réduction de prime maximale**</b>
<b>Adultes</b>	CHF 300.-	Aucune
	CHF 500.-	CHF 140.-
	CHF 1000.-	CHF 490.-
	CHF 1500.-	CHF 840.-
	CHF 2000.-	CHF 1190.-
	CHF 2500.-	CHF 1540.-
<b>Enfants</b>	CHF 0.-	Aucune
	CHF 500.-	CHF 350.-

\* Après application de la franchise, quote-part de 10 % jusqu'à max. CHF 700.-/an, CHF 350.-/an pour les enfants.

\*\* Réduction maximale de la prime annuelle autorisée par le législateur sur la base de la franchise choisie.

## **Autres possibilités de réaliser des économies**

**75 %**  
de rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant

**90 %**  
de rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), à partir du 3<sup>e</sup> enfant

**au min. 20 %**  
de rabais pour les jeunes (de 19 à 25 ans)

**7 %**  
de rabais exclusion accidents (uniquement pour les actifs)

# Modèles d'assurance de base

## BASIS

Modèle standard : pour chaque problème de santé, vous décidez quel ou quelle médecin contacter.

[helsana.ch/fr/basis](https://helsana.ch/fr/basis)

- ✓ Libre choix du médecin
- ✓ Accès direct à des spécialistes

Réduction des primes	Aucune
Interlocuteur médical	Vous choisissez librement et consultez directement le ou la médecin traitant-e, au cas par cas.
Avantages	<b>Suivi médical autonome</b> – Libre choix du médecin – Accès direct à des spécialistes pour les traitements ambulatoires
Obligation	Aucune  En cas de problèmes de santé, vous décidez vous-même, au cas par cas, qui vous souhaitez consulter (médecin de famille, spécialiste, chiropraticien-ne, etc.).
Idéal pour	Les personnes qui souhaitent avoir une liberté de choix pleine et entière
Conseil téléphonique	
Exceptions pour les modèles BeneFit et PREMEd-24	

## BeneFit PLUS

### Médecin de famille

Modèle médecin de famille : en cas de problèmes de santé, vous consultez d'abord votre médecin de famille ou votre cabinet de groupe.

[helsana.ch/fr/benefitplus](https://helsana.ch/fr/benefitplus)

- ✓ Un seul interlocuteur pour toutes les demandes
- ✓ Au moins 10% de rabais sur votre prime d'assurance\*

Réduction des primes	10% au moins*
Interlocuteur médical	L'interlocuteur médical est votre médecin de famille ou cabinet de groupe HMO que vous aurez choisi parmi notre liste de médecins.
Avantages	<b>Accompagnement personnel par le médecin de famille</b> – Traitement médical optimal, puisque le médecin de famille connaît le dossier du patient – Permet d'éviter des examens multiples inutiles
Obligation	En cas de problèmes de santé, vous devez toujours vous adresser au médecin de famille de votre choix (au ou à la médecin de votre cabinet de groupe HMO).  Celui-ci définit avec vous un processus de traitement individuel obligatoire, adapté à vos maladies et médicaments.  Si nécessaire, votre médecin de famille (ou votre cabinet de groupe HMO) vous oriente vers un ou une spécialiste ou un hôpital.
Idéal pour	Les personnes souhaitant privilégier le contact personnel avec leur médecin de famille
Conseil téléphonique	
Exceptions pour les modèles BeneFit et PREMEd-24	Cas d'urgence, séjour à l'étranger, examens gynécologiques préventifs, obstétrique, adaptations subséquentes de lunettes et lentilles de contact, traitements dentaires

\* 10%, 12% ou 16% de rabais sur votre prime d'assurance selon le fournisseur de prestations.

## BeneFit PLUS Telmed

Consultation médicale par téléphone : un ou une médecin détermine votre traitement éventuel.

[helsana.ch/telemedecine](https://helsana.ch/telemedecine)

- ✓ Conseil médical gratuit et à suivre
- ✓ Soutien médical 24h/24
- ✓ 15% de rabais sur votre prime d'assurance

Réduction des primes	15%
Interlocuteur médical	Les interlocuteurs médicaux sont les spécialistes du centre de télémédecine indépendant.
Avantages	<b>Assistance médicale par téléphone</b> – Conseil médical 24 heures sur 24 – Accès dans toute la Suisse (sans contrainte de lieu) – Coordination optimale des traitements médicaux
Obligation	En cas de problème de santé, vous appelez toujours le centre de télémédecine.  Un expert médical ou une médecin définit avec vous un processus de traitement individuel obligatoire, adapté à vos maladies et médicaments - par exemple automédication, consultation médicale physique ou hospitalisation.
Idéal pour	Les personnes qui souhaitent pouvoir obtenir un conseil médical 24h/24 de la part d'un interlocuteur central.
Conseil téléphonique	0800 800 090
Exceptions pour les modèles BeneFit et PREMEd-24	Cas d'urgence, séjour à l'étranger, examens gynécologiques préventifs, obstétrique, adaptations subséquentes de lunettes et lentilles de contact

## PREMED-24

Consultation médicale par téléphone : un ou une médecin vous informe d'un éventuel traitement.

[helsana.ch/fr/premed-24](https://helsana.ch/fr/premed-24)

- ✓ Conseil gratuit sans engagement
- ✓ Soutien médical 24h/24
- ✓ 8% de rabais sur votre prime d'assurance

Réduction des primes	8%
Interlocuteur médical	Après consultation du conseil médical de Medi24, vous pouvez choisir librement votre médecin traitant.
Avantages	<b>Assistance médicale par téléphone</b> – Conseil médical 24 heures sur 24 – Première évaluation sans engagement – Permet d'éviter les consultations médicales inutiles
Obligation	Si vous avez un problème de santé, vous pouvez à tout moment contacter le conseil médical de Medi24 gratuit et obtenir des conseils sans engagement.  Il vous est ensuite possible de consulter, si nécessaire, le ou la médecin de votre choix.
Idéal pour	Les personnes qui souhaitent s'adresser à un service de conseil médical
Conseil téléphonique	0800 773 633
Exceptions pour les modèles BeneFit et PREMEd-24	Cas d'urgence, séjour à l'étranger, examens gynécologiques préventifs, obstétrique, adaptations subséquentes de lunettes et lentilles de contact, traitements dentaires

# Vous avez des questions ?

## Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Envoyez-nous votre demande via le formulaire de contact, contactez-nous par téléphone ou rendez-vous dans l'un de nos points de vente près de chez vous pour un conseil personnalisé.

0844 80 81 82

[helsana.ch/contact](https://helsana.ch/contact)

## Distinguée par les meilleures notes.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA, TOP et SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.



**COMPLETA** d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. [moneyland.ch](https://moneyland.ch) est le comparateur indépendant des assurances et des banques.

## Groupe Helsana

Case postale  
8081 Zurich  
[helsana.ch](https://helsana.ch)

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.  
Le présent aperçu des prestations a valeur d'information et constitue une offre sans engagement. Sous réserve de modifications.